

Les Principes de la langue française adaptés au « génie » de la langue allemande.

Relations interdiscursives et écarts conceptuels entre les *Vrais Principes de la langue française* de Gabriel Girard et les *Grundsätze der deutschen Sprache* de Johann Jakob Bodmer.

Odoul, Marie

Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, Laboratoire HTL (*Histoire des Théories Linguistiques*), UMR 7597.
marie.odoul.1@univ-paris3.fr

Lorsque l'on considère la « déception » qui fit suite à la parution des *Vrais Principes de la langue française* de Gabriel Girard (Chevalier, 1968, p. 650 ; Brausse, 1984, p. 69)¹, la réappropriation du modèle théorique girardien par l'écrivain suisse Johann Jacob Bodmer peut susciter l'étonnement. Dans ses *Grundsätze der deutschen Sprache* (1768), premier ouvrage grammatical composé par Bodmer, l'auteur entend en effet « suivre les méthodes et les principes de l'Abbé Girard » tout en respectant le génie de la langue allemande (Bodmer, 1768, « Vorrede »). Les historiens de la grammaticographie allemande confirment ainsi largement « le lien étroit » qui unit les deux discours (Jellinek, 1914) et « l'inspiration directe » (Kaltz, 2000) que les *Grundsätze* de Bodmer reçoivent des *Vrais Principes* de Girard. Les relations interdiscursives que la grammaire de Bodmer entretient avec la grammaire de Girard sont en effet particulièrement riches et l'adoption du modèle théorique de Girard fait de Bodmer le premier grammairien de l'allemand à introduire la distinction entre *parties d'oraison* (« Bestandtheile der Rede ») et *membres de phrase* (« Glieder der Rede »).

Cependant, à trop se concentrer sur les similitudes évidentes que présentent les deux discours, on risque de passer sous silence une innovation majeure qui apparaît, chez Bodmer, dans le chapitre consacré à la syntaxe. L'écrivain suisse introduit en effet une des toutes premières distinctions entre les notions de coordination et de subordination dans son traitement syntaxique de la conjonction². Ce constat pousse alors le lecteur à observer plus précisément les écarts qui peuvent être relevés par rapport aux catégories descriptives établies par Girard, aussi bien dans le chapitre sur la syntaxe que dans le traitement des parties du discours. On s'intéressera ainsi non seulement à l'impact que la spécificité de la langue allemande peut avoir sur le cadre descriptif préexistant, mais aussi à l'analyse des initiatives théoriques réalisées par Bodmer. Le traitement syntaxique de la conjonction peut, en effet, être perçu comme une initiative double : il constitue d'une part un « écart » par rapport au discours de Girard relativement auquel les *Grundsätze* se construisent, et il participe d'autre part d'une évolution théorique importante du point de vue de l'histoire du traitement de la conjonction dans le discours grammatical européen.

1 Adaptation du traitement des parties du discours de Girard à une autre « classe de langues au regard du génie »

L'adaptation à la langue allemande des catégories utilisées pour la description du français ne remet pas d'emblée en cause la récupération du cadre théorique de Girard dans la grammaire de Bodmer. Cette adaptation potentielle est d'ailleurs prévue par le grammairien français lorsqu'il établit, dans son

« Premier discours », une « typologie des langues » inédite (Brausse, 1984, p. 69), en distinguant trois classes de langues : les analogues, les transpositives et les mixtes.

Les Langues de la première classe suivent ordinairement, dans leur construction, l'ordre naturel & la gradation des idées [...] Par cette raison je les nomme ANALOGUES, ainsi que le génie qui les caractérise. Elles ont un article [...] et n'admettent point de cas.

Les Langues de la seconde classe ne suivent d'autre ordre, dans la construction de leurs phrases, que le feu de l'imagination ; faisant précéder tantôt l'objet, tantôt l'action [...] : ce qui n'est pourtant pas un défaut, & ne produit aucune ambiguïté à cause des cas & de la variété des terminaisons qu'elles admettent [...] Ainsi le nom de TRANSPPOSITIVES leur convient parfaitement. Elles ne connaissent pas l'usage de l'Article. Le Latin, l'Esclavon, & le Moscovite sont de cette espèce.

Les Langues de la troisième classe tiennent des deux autres ; ayant un article comme les Analogues, & des cas comme les Transpositives : telle est la Langue Grecque : il me semble aussi que la Teutonique appartient également à cette classe. On la nommera, si l'on veut, MIXTE, ou, d'un air plus docte, AMPHILOGIQUE : je ne lui fixe point de nom ; parceque je n'en dois plus parler, & que je crains de n'en pas trouver un assez heureux pour être adopté. (Girard, 1747, t. 1, pp. 23-25)

Dans le sillage des grammaires générales, la grammaire de Girard vise ainsi à dégager les catégories universelles de la pensée à partir de la comparaison de différentes langues. Seulement, dans les *Vrais Principes*, cette comparaison des langues s'effectue principalement entre les langues de type analogue et celles de type transpositif. Girard annonce d'ailleurs dès la spécification de sa troisième classe qu'il « n'en [doit] plus parler ». En outre, cette troisième classe est envisagée comme hybride : elle n'est définie que relativement aux deux autres et semble ne constituer qu'une classe destinée à accueillir toutes les langues qui ne répondraient pas aux critères préalablement définis pour les deux autres classes. Cette caractérisation relative, ainsi que les difficultés de dénomination auxquelles se heurte le grammairien (« on les nommera, si l'on veut », « ou, d'un air plus docte, AMPHILOGIQUE », « je ne lui fixe point de nom »), témoignent d'une indétermination de l'espèce qui ne saurait donner pleine satisfaction à un grammairien de l'allemand, soucieux de définir la nature propre de la langue allemande (*das Wesen*). Bodmer ne réintroduit certes pas dans sa grammaire la typologie des langues détaillée par Girard, néanmoins nous entendons observer si et dans quelle mesure les particularités établies par Girard pour chacune des classes de langues interviennent sur la pratique de description du grammairien suisse.

Cependant, s'il s'agit pour Bodmer d'adapter le cadre descriptif de Girard à une langue d'un autre type, les caractéristiques susceptibles d'indiquer le lieu et la nature des aménagements à opérer ne sont que rarement énoncées dans les *Vrais Principes*. Le cas du grec (langue mixte) est très peu évoqué pour lui-même, mais souvent en association étroite avec le latin (langue transpositive), si bien que la différence d'espèce entre chacune des deux langues classiques se trouve ponctuellement gommée (pour illustration : Girard, 1747, t. 2, p. 13).

Les langues mixtes, dans lesquelles Girard range aussi la langue « Teutonique » – cependant sans certitude (« il me semble ») – ne sont caractérisées que par l'admission des cas et la présence de l'article. Il est alors surprenant de constater que, chez Bodmer, l'article ne fait pas l'objet d'un traitement indépendant du nom. L'article, première partie d'oraison dans les *Vrais Principes* de Girard et objet du « Quatrième Discours », n'est pas considéré par Bodmer comme une partie du discours³ ; qualifié de « héraut annonçant la venue du nom »⁴, il se tient dans une relation indissociable avec le substantif.

Le fait est d'autant plus notable que, depuis Schottel (1641), la plupart des grammairiens accordent à l'article le statut de partie du discours. Certains grammairiens se livrent certes à une tripartition de la grammaire en nom-verbe-particule, à l'occasion de laquelle l'article se trouve souvent rangé sous la catégorie supérieure du nom ; néanmoins, cette classification supérieure n'empêche pas que chacune des classes de mots subsumées conserve leur statut de parties du discours et fasse l'objet d'un traitement propre. Même dans la grammaire de Basedow (1759), dans laquelle le traitement de l'article est

étroitement lié à celui du substantif, une partie indépendante est consacrée à la déclinaison de l'article (Basedow, 1759, pp. 14-16). Néanmoins, il convient de noter que cette « union forte » entre article et substantif est exprimée par Girard lui-même dans son « Troisième Discours » sur la syntaxe, et notamment dans sa définition de la « phrase simplifiée » :

[...] expression simple, c'est-à-dire par un seul mot dénué de tout accompagnement excepté de l'article & de ce qu'on nomme auxiliaire ; car ces deux sortes de mots s'unissent si fortement aux autres dans l'énonciation d'un membre de phrase qu'ils n'en altèrent point la simplicité (Girard, 1747, t. 1, p. 114)⁵

En outre, pour Girard, l'article serait la seule partie du discours qui ne saurait constituer une espèce universelle (Brausse, 1984, p. 74). On pourrait alors presque s'étonner qu'une union si forte entre article et substantif ne donne pas lieu à un traitement conjoint des deux parties du discours dans les *Vrais Principes*. C'est sans compter sur la distinction fondamentale que Girard établit entre « partie d'oraison » et « membre de phrase », distinction d'ailleurs réaffirmée par Bodmer. Le fait que dans l'énonciation d'un membre de phrase l'article et le substantif puissent constituer un membre simple, ne remet pas en cause le fait que l'article constitue, par ailleurs, une classe de mot à part entière dans les langues analogues. Cependant, si l'appartenance d'une langue à une « classe » peut être déterminée par le nombre et le traitement particuliers des parties du discours, comment expliquer que Bodmer ne consacre pas à l'article, présent dans les langues mixtes, la même place qu'aux autres parties du discours ? Est-ce à dire que l'appartenance de l'allemand à la classe peu caractérisée des langues mixtes susciterait des difficultés dans l'adaptation du cadre grammatical ? S'agirait-il alors non pas de nier l'existence de l'article en allemand, mais d'appliquer à la langue allemande un cadre descriptif plus développé par Girard : celui que requièrent les langues transpositives ?⁶

Les aménagements du cadre descriptif qu'une langue transpositive, comme le latin, nécessiterait, sont particulièrement soulignés par Girard, et force est de constater que ces aménagements s'appliquent souvent à la langue allemande dans les *Grundsätze* de Bodmer. Outre le traitement étonnant réservé à l'article, et qui tendrait à éliminer un des traits susceptibles de distinguer la classe des transpositives de la classe des mixtes, on notera aussi l'intégration par Bodmer du mode verbal de l'impératif. Cet écart, qui, parmi les quelques différences que l'on peut relever dans le traitement du verbe, nous semble le plus important, peut en outre s'avérer particulièrement pertinent si l'on envisage que les adaptations du cadre descriptif réalisées par Bodmer sont élaborées conséquemment et conformément aux aménagements prévus par Girard pour les différentes classes de langues.

Dans les *Principes* de Girard, il n'y a pas de verbe à impératif mais seulement une phrase impérative, non pas un mode verbal mais une « forme de phrase » (Girard, 1747, p. 115) :

Celui [l'état] de commandement est sans doute différent, & pouvoit avoir dans le François un Mode particulier, comme il l'a dans le Grec & dans le Latin. Soit Génie, soit épargne, l'Usage n'a point fait dans nos Verbes de Mode impératif : il ne distingue cet état de commandement, à la première & seconde personne, que par la suppression des pronoms dont le verbe se fait ordinairement accompagner, & à la troisième personne, par l'addition de la particule *Que* : de façon qu'on se sert du Mode subjonctif pour cette dernière personne & de l'Indicatif pour les deux autres ; excepté dans les deux verbes Etre et Avoir, où la formation du subjonctif sert partout à marquer le commandement (Girard, 1747, t.2, p. 13).

Girard concède ainsi qu'il n'y a aucune nécessité dans l'absence du mode impératif, mais qu'il s'agit bien d'une particularité de la langue française (« soit génie, soit épargne »). Dans son chapitre sur la syntaxe, lorsqu'il traite de la « phrase impérative », il souligne ainsi que cette « forme » de phrase « s'exécute dans les Langues transpositives par des terminaisons destinées à cet effet, & qui constituent un des Modes de leur Verbe. » (Girard, 1747, t. 1, p. 116).

Or, dans les *Grundsätze* de Bodmer, on trouve à la fois un mode verbal impératif (*die Befehlende Manier* ou *Vierte Form*) et une « sorte de phrase impérative » (*Art des Redesatzes : der Befehlende*). Au vu des raisons avancées par Girard pour expliquer l'absence d'un mode impératif en français, on pourrait également remettre en cause l'existence de ce mode en allemand : les similitudes observables entre le mode impératif et la forme verbale du subjonctif présent permettraient en effet de distinguer non un mode mais bien un « état de commandement » allemand, d'une manière plus économique encore que Girard ne le fait pour le français. Il s'agirait cependant de toucher à la terminaison de la deuxième personne du singulier⁷ ; or si l'on adopte le point de vue de Girard, c'est bien dans la terminaison que se réaliserait le mode (voir *supra*). En somme, tout comme les langues transpositives (Girard, t. 1, p. 116), ou bien tout comme « le Grec et Latin » (Girard, t. 2, p. 13), l'allemand se compose d'un mode verbal impératif.

On peut dès lors avoir des doutes : Bodmer suit-il les aménagements prévus par Girard pour une classe de langues autre que celle des analogues, ou bien applique-t-il simplement à l'allemand le modèle grammatical latin ? Plusieurs arguments plaident contre cette dernière hypothèse. Sans négliger l'influence de la tradition grammaticale latine sur la description de l'allemand, on constatera notamment, avec Barbara Kaltz (2000), « [qu']à la différence de Gottsched, [Bodmer] ne transpose pas simplement le système casuel du latin vers l'allemand. S'il n'admet pas l'existence de l'ablatif en allemand, il retient cependant le vocatif (*Ruffall*), arguant qu'il se distingue du nominatif (*Nennfall*) par l'absence d'article ». Le bannissement d'un cas, qui ne serait pas spécifique à une langue qui doit être étudiée pour elle-même, ainsi que l'évitement d'une terminologie latinisante encore souvent utilisée par les grammairiens de son temps, inscrivent donc à nouveau Bodmer dans la lignée de Girard.

Par ailleurs, cette distinction du *Nennfall* et du *Ruffall*, au regard de la présence ou de l'absence d'article, prend tout son sens lorsqu'on l'inscrit dans la théorie girardienne du « régime » (*Wortregierung* chez Bodmer) : le nom et l'article peuvent constituer à eux deux un membre simple, susceptible d'assumer la fonction de « subjectif » dans la phrase, tandis que le substantif seul, dénué d'article, serait avant tout dévolu à constituer un « adjectif » (voir tableau a). Ainsi, chez Bodmer, le groupe nominal [ARTICLE + SUBSTANTIF] pourrait occuper la fonction de sujet et donc être au nominatif, tandis que seul un groupe nominal [SUBSTANTIF] pourrait constituer une apostrophe, ce qui suffirait à « marquer » le cas vocatif⁸.

La structure énonciative des membres de phrase, à savoir la nature et l'organisation des mots qui entrent dans la composition d'un groupe assumant une fonction syntaxique, s'articule alors au « régime constructif », qui hiérarchise les différentes fonctions. Ou, pour reprendre les termes de Swiggers (2006), le « régime énonciatif », qui concerne les « micro-structures à l'intérieur d'une fonction », se trouve ici mis en rapport avec « le régime constructif », qui concerne les fonctions syntaxiques et « définit une macro-structure à l'intérieur de la phrase » (Swiggers, 2006, pp. 879-880).

Or, c'est bien dans le chapitre consacré à la syntaxe que les deux discours grammaticaux présentent les plus grandes similitudes ; pour cause, si les diverses langues donnent lieu à un traitement différent des parties d'oraison, pour Girard, leur « construction » ou leur « syntaxe » propre⁹ pourrait être systématiquement analysée au moyen des « membres de frase » (ou « parties constructives »). La syntaxe « fait la différence la plus essentielle entre les Langues » (Girard, 1747, t. 1, p. 27) et, cette différence pourrait être mise en lumière par le recours à un même appareil descriptif, valable universellement. En somme, en ce qui concerne le traitement de la syntaxe, le cadre théorique de Girard ne devrait pas avoir à souffrir de la confrontation à une autre langue que le français, ni même de la confrontation à une autre « classe de langues au regard du génie ».

Le chapitre que Bodmer consacre à la syntaxe repose en effet très largement sur la théorie grammaticale des « membres de frase » ou « parties constructives » développée dans le « Troisième discours » de Girard. Bodmer en reprend les termes et en fait une application similaire dans l'analyse de plusieurs « périodes » (*Redefolgen* : Bodmer, 1768, pp. 83-86). Sans reprendre la définition de chacun des membres de phrase¹⁰ – ces définitions ne présentent pas de variation significative entre les deux auteurs – on peut du moins mettre en évidence la correspondance entre les termes utilisés dans les deux grammaires au moyen du tableau suivant :

Girard (1747, t. 1, p. 93-94)

- SUBJECTIF
- ATTRIBUTIF
- OBJECTIF
- TERMINATIF

- CIRCONSTANCIEL
- CONJONCTIF
- ADJONCTIF

Bodmer (1768, p. 82)¹¹

- ÉLÉMENT PRINCIPAL (*Hauptsache*)
- ATTRIBUTION (*Beymessung*)
- OBJECT (*Gegenstand*)
- DIRECTION ou PERSPECTIVE (*Richtung oder Sehepunkt*)
- CIRCONSTANT (*Umstand*)
- LIAISON (*Verbindung*).
- AJOUT (*Zugabe ou Zusatz*)

a. Les 7 membres de phrase chez Girard et Bodmer

Cependant, le chapitre de Bodmer sur la syntaxe manifeste d'une part d'une certaine liberté dans le traitement de la notion de « régime » et d'autre part d'une distinction novatrice entre « conjonctions introductives » (*einführende Bindewörter*) et « conjonctions subordonnées » (*untergeordnete Bindewörter*). Une analyse comparée du chapitre consacré à la syntaxe dans les *Vrais Principes* et les *Grundsätze* pourrait donc nous éclairer sur les motifs de la réduction de la notion de régime entreprise par Bodmer et sur le cadre dans lequel s'inscrit son traitement particulier de la conjonction.

2 La simplification de la théorie girardienne de « régime »

Girard définit tout d'abord le régime comme « le concours des mots pour l'expression d'un sens ou de la pensée » (Girard, t.1, p. 87) ; le régime consiste ainsi en « des rapports de dépendance soumis aux règles pour la construction de la phrase » (*Idem*, p. 86). La première définition du régime formulée par Girard est donc beaucoup plus large que celle proposée par Bodmer, qui introduit d'emblée les notions d'arrangement et de concordance :

Pour former la phrase au moyen des sept membres de phrase, on a recours à la *Wortregierung* [régime]. C'est ainsi que les grammairiens nomment *l'arrangement et la concordance des mots*, qui produisent un sens, en tant qu'ils se tiennent les uns par rapport aux autres dans des rapports réciproques, en fonction de la manière particulière selon laquelle chacun d'eux représente l'idée qui lui est propre. Les Latins nomment la *Wortregierung*, *Regimen*, ce qui ne désigne pas autre chose. (Bodmer, 1768, p. 86)¹²

Bodmer donne ainsi une définition plus spécifiée de ce qu'il faut entendre par « régime », en précisant la nature des rapports que les membres de phrase peuvent entretenir. On observe, en outre, qu'il entend ici se placer dans la lignée de toute une tradition grammaticale qui dépasse la seule grammaire de Girard (« les grammairiens », « les Latins »), alors même qu'il se livre dans le paragraphe suivant à ce qui peut être regardé comme une traduction de l'extrait des *Vrais Principes* dans lequel Girard différencie les mots de la phrase suivant « la manière » dont ils sont en régime, « dominant » ou « assujetti » :

« Dans ce concours de mots, il y en a qui tiennent le haut bout ; ils en régissent d'autres, c'est-à-dire qu'ils les assujettissent à certaines lois : il y en a qui se présentent d'un air soumis [p. 88] ; ils sont régis ou tenus de se conformer à l'état & aux lois des autres : & il y en a qui, sans être assujettis ni en assujettir d'autres, n'ont de loi à observer que celle de la place dans l'arrangement général. » (Girard, t. 1, p. 87-88)

« Il y a des mots qui occupent la plus haute place, qui ont l'ascendant sur d'autres mots et qui les assujettissent à certaines lois. Il en est d'autres, qui s'assujettissent volontiers ; ceux-là ne régissent pas mais sont régis et se conforment à l'état, à la place et à la volonté des autres. Il en est encore d'autres, qui n'ont d'ascendant sur aucun mot et ne sont eux-mêmes assujettis par aucun ; ces mots-là ne sont soumis à aucune loi si ce n'est celle qui détermine leur place propre. » (Bodmer, p. 87)¹³

b. *Les similitudes entre le discours de Girard et de Bodmer sur la notion de régime dominant et assujetti*

L'héritage de Girard s'avère donc toujours aussi présent et on constate, par ailleurs, que la délimitation de la notion de régime effectuée par Bodmer correspond parfaitement à un des « aspects » du régime que Girard distingue plus loin dans son *Troisième Discours*.

Girard procède en effet à une véritable spécification du régime en le divisant tout d'abord en deux « aspects », disposant eux-mêmes de deux « faces ». Selon le grammairien français, le régime suppose un « but et des moyens » pour l'expression d'un sens ; en cela, le régime doit être considéré sous deux « points de vue » : « dans la mesure où il veut exprimer certains rapports et dans la mesure où il utilise des matériaux linguistiques pour exprimer ces rapports » (Swiggers, 1982, p. 58). Sous ces deux aspects, sont classées deux « espèces » ou deux « sortes » de régime : « régime constructif » et « régime énonciatif » pour ce qui est du régime considéré par rapport au but, et « régime dispositif » et « régime de concordance » pour ce qui est du régime considéré par rapport aux moyens (Girard, 1747, t. 1, p. 122). On peut représenter cette spécification sous la forme d'un tableau synthétique, en reprenant le modèle établi par Brause (1984, p. 78) :

1. BUT :

« Le régime considéré par rapport au but tend ou à la structure de la phrase par le moyen des parties constructives [...] ou à la simple expression de ces parties par les mots qui doivent les énoncer. » (Girard, 1747, t. 1, p. 122)

1.1. Le *régime constructif* concerne le concours des parties constructives, hiérarchiquement ordonnées selon la fonction qu'elles assument (subjectif, attributif, etc).

1.2. Le *régime énonciatif* concerne le concours des mots qui entrent dans la composition des parties constructives.

2. MOYENS pour parvenir au but :

« [...] les mots étant ses seuls & nécessaires moyens, [le régime] doit les employer d'une façon convenable à son projet. Cet emploi dépend de l'arrangement respectif dans lequel on peut les placer & de la diversité des formes qu'on peut leur donner » (Girard, 1747, t. 1, p. 124)

2.1. Le *régime dispositif* concerne la disposition ou la place des parties constructives à l'intérieur de la phrase (rapport à 1.1), tout comme celle des mots à l'intérieur d'une partie constructive (rapport à 1.2).

2.2. Le *régime de concordance* concerne les marques morphologiques ou la forme que prennent les mots à l'intérieur d'une partie constructive.

c. *La théorie du régime chez Girard (d'après Brause, 1984)*

Les notions d'*arrangement* et de *concordance* introduites par Bodmer dans sa définition préliminaire du régime correspondent, dans la grammaire de Girard, aux deux espèces du régime considéré par rapport

aux moyens. Cette division est d'ailleurs établie par Bodmer, dans un second temps, lorsqu'il en vient à distinguer deux « espèces » ou « sortes » (*zwo Arten*) de régime.

Nous pouvons distinguer deux sortes de régime; la première décide de l'apparence, de la forme, de la formation et des petites modifications sous lesquelles les mots doivent apparaître; la seconde leur indique leur place respective. (Bodmer, 1768, p. 87)¹⁴

On peut alors se demander pourquoi, après avoir suivi fidèlement les propos de Girard, Bodmer ne réintroduit pas ici sa quadripartition du régime. La grammaire de Bodmer est certes beaucoup plus brève (132 pages) que celle de Girard (900 pages au total) et les modèles d'analyse établis dans les *Vrais Principes* ne sont pas toujours développés par Bodmer¹⁵. Le grammairien suisse n'entend d'ailleurs pas faire une traduction de la grammaire de Girard, mais se donne bien pour objectif d'en appliquer les « méthodes et les principes » à la langue allemande. Au-delà de ce constat, qui n'explique pas pourquoi seules deux des sortes de régime, et précisément ces deux-là, ont été conservées, une explication peut être recherchée dans la difficulté que présente l'articulation réciproque des quatre espèces de régime distinguées par Girard.

Swiggers (1982) s'interroge ainsi d'une part sur « la relation entre régime énonciatif et régime dispositif, étant donné que les deux doivent s'occuper (dans une perspective différente) de l'ordre des mots », d'autre part sur « la position du régime dispositif et du régime de concordance à l'égard du régime constructif » (Swiggers, 1982, p. 60). Sur ce dernier point, le tableau de la théorie du régime chez Girard (voir *c supra*) permet en effet de soulever certaines difficultés. Alors que le régime dispositif peut être mis en rapport à la fois avec le régime constructif –en ce qu'il concerne la disposition des parties constructives à l'intérieur la phrase– à la fois avec le régime énonciatif –en ce qu'il concerne la disposition des mots à l'intérieur d'une partie constructive, le régime de concordance ne pourrait pas être mis en rapport avec le régime constructif, à savoir avec « la macro-analyse de la phrase en fonctions » (*Idem*, p. 59). Le régime de concordance concerne, en effet, la forme des mots à l'intérieur de la phrase, forme qui, en français, ne détermine pas la fonction phrastique des constituants¹⁶. Ce défaut de parallélisme, tout comme la distinction difficile entre régime énonciatif et régime dispositif, présentent donc une difficulté majeure dans l'utilisation de la théorie girardienne du régime.

La simplification de la théorie du régime par Bodmer ne nous heurte pas aux mêmes difficultés. La notion de régime énonciatif n'apparaît pas dans les *Grundsätze*, ce qui résout la question de la différence entre régime énonciatif et régime dispositif et, dans le cadre de la description d'une langue casuelle comme l'allemand, la notion de régime de concordance peut être mise en rapport avec celle de régime constructif, en tant que la forme morphologique que prennent les mots entre dans l'analyse des parties constructives de la phrase. La spécification du régime par Bodmer manifeste donc d'une cohérence solide, qui peut être schématisée comme suit :

1. Régime

entendu comme principe de construction, peut être rapproché du régime *constructif* de Girard en tant qu'il concerne les fonctions assumées par les membres de phrase. Il concerne l'arrangement et la concordance des mots.

1. 1. Première sorte de régime (concordance)

qui décide de la forme sous laquelle les mots doivent apparaître,

1.1.1. pour former une partie constructive :

e.g. « Le nominatif du substantif est consacré à l'expression de l'élément principal [subjectif] [...] » (Bodmer, 1768, p. 89)¹⁷

1.1.2. à l'intérieur d'une partie constructive :

e.g. « Les lois d'arrangement et d'accord veulent que l'on règle l'adjectif sur le substantif » (*Idem*, p. 87)¹⁸

1.2. Deuxième sorte de régime (disposition)

qui indique la place :

1.2.1. des parties constructives dans la phrase :

e.g. « [...] il [le nominatif] revendique donc fortement la première place de la phrase, en tant que premier membre de phrase. » (Bodmer, 1768, p. 89)¹⁹.

1.2.2. des mots dans les parties constructives :

e.g. « la place [de l'adjectif] est devant le nom quand il lui est relié » (*Idem*, p. 87)²⁰

d. Spécification du régime chez Bodmer

Comme l'illustre l'exemple choisi dans le tableau ci-dessus, la *première sorte de régime* que l'on peut rapprocher du régime de concordance de Girard, se trouve ici mise en rapport avec la fonction syntaxique des macro-constituants de la phrase. Le régime de concordance, qui ne correspondait chez Girard qu'aux marques morphologiques d'accord entre les mots entrant dans la composition d'une partie constructive, se trouve ici élargi par Bodmer aux marques morphologiques casuelles, indiquant la nature d'un membre de phrase. En tant que langue casuelle, l'allemand dissout ici les difficultés que présentaient la mise en rapport du régime constructif et du régime de concordance pour le français. Bodmer élabore donc un concept de régime d'une grande cohérence, en établissant un rapport entre analyse morphologique des syntagmes et étude sémantique des fonctions phrastiques.

3 Le traitement syntaxique de la conjonction

L'analyse comparée du chapitre consacré à la syntaxe chez Girard et Bodmer nous pousse enfin à considérer le traitement syntaxique particulier auquel donne lieu la conjonction dans les *Grundsätze*. Comme nous l'indiquions plus haut, ce traitement peut être regardé comme une double initiative, dans la mesure où il manifeste d'une part d'une innovation relativement au traitement de la conjonction par Girard, et d'autre part d'une distinction novatrice entre les notions de coordination et subordination. Bodmer est en effet le deuxième grammairien après Basedow (1759) à effectuer une distinction de cet ordre. On peut alors certes s'interroger sur l'influence que Basedow a pu avoir sur Bodmer, mais on observera cependant que la distinction *coordination/subordination*²¹ effectuée par les deux grammairiens diffère grandement.

Avant de confronter les traitements de Basedow (1759) et de Bodmer (1768), il convient de préciser dans quelle mesure la distinction coordination/ subordination peut être appliquée aux traitements syntaxiques de la conjonction respectivement effectués par les deux grammairiens. Le couple coordination-subordination n'est, en effet, qu'imparfaitement superposable à la distinction que Basedow (1759) établit entre deux types de particules et Bodmer (1768) entre deux types de conjonctions. Si la notion de subordination –comprise comme relation asymétrique de dépendance syntaxique dans laquelle une structure phrastique se trouve par rapport à une autre– peut être identifiée assez clairement chez les deux auteurs, il n'en est pas de même pour la notion de coordination. La coordination, entendue dans son sens moderne comme une relation d'association établie entre deux structures phrastiques au moyen d'un mot de liaison, n'est pas envisagée en ces termes par les deux grammairiens. Aucun des deux ne parle d'ailleurs de puissance coordonnante ou d'association quand il s'agit de décrire ce que l'un traite négativement comme des « particules non-gouvernantes » et ce que l'autre appelle « conjonctions introductives ». Cependant, en entreprenant la description d'un type particulier de structures phrastiques, en l'occurrence les phrases subordonnées, les deux grammairiens élaborent conséquemment une distinction entre phrases de type subordonné et phrases d'un autre type. Il s'agit donc moins de constater l'élaboration indépendante et absolue des deux concepts de coordination et de subordination, que d'observer les prémices d'une opposition entre deux rapports syntaxiques. Basedow (1759) et Bodmer (1768) procèdent, en effet, tous deux par dichotomie pour distinguer les structures phrastiques conçues comme subordonnées de celles qui ne le sont pas. C'est en ce sens que nous percevons, dans leur traitement syntaxique de la conjonction, une des toutes premières distinctions entre coordination et subordination, bien que la notion de coordination ne soit définie ici que négativement.

3.1 La distinction de deux sortes de conjonction chez Basedow (1759) et Bodmer (1768)

Chez les deux auteurs la notion de subordination s'appuie sur le renvoi du verbe et de son auxiliaire en fin de phrase. Dans sa *Neue Lehrart und Uebung in der Regelmäßigkeit der teutschen Sprache*, Basedow appelle « particules gouvernantes » (*herrschende Partikeln*), les conjonctions et pronoms relatifs qui « font que le verbe [...] doit se tenir en tout dernier dans la phrase » :

Lorsque, comme, quand/si, parce que, bien que, puisque, plus, comme, après que, plutôt que, que, pour que, si, les pronoms qui et lequel et tous les mots qui leur sont équivalents font que le verbe, qui vient normalement juste après le nominatif, doit se tenir en tout dernier dans la phrase. Pour cette raison, j'appellerai ces mots particules gouvernantes. (Basedow, 1759, p. 84)²²

Les autres types de particules, qu'on pourrait appeler *non gouvernantes*, ne sont définies que négativement et ne sont identifiées par aucun inventaire ni par aucune dénomination propre. Bodmer, en revanche, établit une dichotomie entre « conjonctions introductives » (*einführende Bindewörter*) et « conjonctions subordonnées » (*untergeordnete Bindewörter*), qui permet de distinguer celles qui induisent un placement du verbe en début de phrase et celles qui le « renvoient » en toute fin. L'action de « renvoi » du verbe à la fin, qui résulte, chez Basedow, d'un pouvoir exercé par la *particule gouvernante*, est néanmoins nuancée chez Bodmer. Ce n'est pas tant le type de conjonction qui agit sur la place du verbe, que la signification du rapport qu'elle exprime :

Les conjonctions n'ont pas le pouvoir de placer les verbes en début ou en fin de phrase. Mais comme certaines introduisent la phrase et d'autres la subordonnent et la relient, il s'ensuit naturellement, qu'avec celles de la première sorte le verbe est placé en début et qu'avec celle de la seconde, il est placé à la fin. (Bodmer, p. 100)²³

Ainsi, des conjonctions introductives comme « *immittelst, indem, indessen* [...] peuvent devenir des conjonctions subordonnées, si *da* ou *daß* leur sont ajoutées ou sont sous-entendus par abréviation. Selon

la signification différente qu'elles ont alors, elles placent le verbe au début ou à la fin » (*Ibidem*)²⁴. Ce n'est donc pas le critère morphologique qui s'avère déterminant dans l'identification du type de conjonction, mais bien le critère sémantique ; et Bodmer le renforce encore lorsqu'il manipule la relation qui se noue entre la phrase simple et la phrase reliée :

Les hommes vivaient paisiblement, car il n'existait pas encore de scie. On vivait est la phrase simple ; car il n'existait pas de scie, la phrase reliée. Si on rend celle-ci simple et celle-là reliée, un sens totalement différent adviendra : Il n'y avait pas de scie, car les hommes vivaient paisiblement. Et ce sens différent réclame que le verbe soit différemment placé, devant ou à la fin. (Bodmer, 1768, p. 98)²⁵

La place du verbe dans la proposition semble donc moins résulter de la présence ou de l'absence d'une certaine conjonction, que de la nature de la relation existant entre deux propositions –relation potentiellement signifiée par une conjonction. Dès lors, il apparaît difficile d'établir un inventaire exclusif des conjonctions introductives d'une part et subordonnées d'autre part, même si certaines ne pourraient jamais signifier une relation de subordination (e.g. *und*).

Par ailleurs, la première mention de l'intervention d'un « mot conjonctif » sur la place du verbe chez Bodmer apparaît dans le paragraphe consacré au traitement syntaxique du pronom : « Les pronoms relatifs ont le pouvoir de renvoyer le verbe à la fin de la phrase »²⁶ (Bodmer, p. 95). Ainsi, contrairement à ce qui est établi pour la conjonction subordonnée, le pouvoir du pronom relatif sur la place du verbe ne se trouve pas nuancé. Quant à la double catégorisation à laquelle le pronom relatif pourrait donner lieu (à la fois pronom et conjonction), Bodmer semble éviter la question. Le pronom relatif n'apparaît pas dans le traitement de la classe de mots des conjonctions, mais il fait l'objet d'un traitement syntaxique comparable : « Me faut-il en outre faire observer, que les pronoms relatifs servent aussi à relier les phrases ? »²⁷ (*Ibidem*). Ainsi, dans le paragraphe consacré au traitement syntaxique de la conjonction, une période comprenant des pronoms relatifs se trouve aussi analysée et, à cette occasion, les pronoms concernés font l'objet d'une double qualification : « pronoms relatifs conjonctifs » (*beziehende, verbindende Fürwörter*). Les pronoms relatifs semblent donc pouvoir être associés aux conjonctions subordonnées, mais ne bénéficient pourtant pas de cette dénomination. Contrairement à Basedow, qui emploie le terme large et peu déterminé de *particules*, Bodmer, en ayant recours à la dénomination de *conjonctions subordonnées*, se heurte au problème de la polycatégorisation d'une partie du discours, ce qui confère au traitement syntaxique du pronom relatif un caractère hybride.

Ce rapide aperçu du traitement syntaxique de la conjonction par Basedow et Bodmer permet déjà d'en observer les différences. Aussi, ce qui retiendra avant tout notre attention est que, d'après Glinz (1947) Basedow se serait lui-même inspiré de la grammaire de Girard (cité par Kaltz, 1980, p. 180). Les similitudes structurelles observables entre la *Neue Lehrart* et les *Vrais Principes* ne sont certes pas aussi évidentes que celles établies avec les *Grundsätze* de Bodmer ; les divergences y sont même particulièrement nombreuses²⁸. Néanmoins, nous avons souligné plus haut (en 1) que l'établissement d'un lien étroit entre article et substantif chez Basedow peut être regardé comme un écart par rapport au traitement de ces deux parties du discours dans le discours grammatical germanophone contemporain. Ce lien introduit par Girard dans sa syntaxe peut donc être indicatif de la réception du grammairien français par Basedow. On peut alors s'interroger non pas tant sur la réception de Basedow par Bodmer, mais sur l'influence potentielle de la théorie syntaxique de Girard sur l'émergence d'une distinction entre deux sortes de conjonctions.

3.2 De la distinction des sortes de phrase à la distinction des sortes de conjonction ?

Dans son paragraphe consacré au traitement syntaxique du verbe, Bodmer rappelle que « la phrase reliée, subordonnée renvoie le verbe et son auxiliaire tout à fait à la fin » (Bodmer, 1768, p. 98)²⁹. On constate à nouveau que l'action de renvoi du verbe n'est pas prêtée à un type de conjonction, mais à un type de phrase (« la phrase reliée, subordonnée » (*der verbundene, untergeordnete Redesatz*)). Comme nous

l'avons vu en 3.1, c'est moins à la nature de la conjonction qu'à la signification de la relation unissant deux phrases que Bodmer associe le renvoi du verbe à la fin. On peut ainsi se demander dans quelle mesure la distinction effectuée entre « introduction » et « subordination » –pour reprendre les termes de Bodmer– peut être associée à la distinction effectuée par Girard entre différentes sortes de phrases.

Girard établit en effet quatre ensembles dans lesquels il ordonne des sous-ensembles de phrases. Ces quatre ensembles sont définis selon différents critères : 1) le sens, 2) le nombre des membres, 3) l'énonciation des membres et 4) la forme de la structure³⁰. Etant donné l'importance accordée par Bodmer à la signification de la relation entre les phrases pour l'identification du rapport de subordination, nous considérerons avant tout le premier ensemble établi par Girard et tâcherons d'observer si les sortes de phrases qui y sont recensées peuvent être mises en regard avec la distinction de deux sortes de conjonctions.

Ainsi, « en considérant la phrase par rapport au sens, on la trouve de trois espèces » (Girard, t.1, p. 110) : subordinative, relative et détachée. Girard définit et exemplifie ces sortes de phrases comme suit :

Sorte de phrase	Définition	Exemples
SUBORDINATIVE (p.110-111)	« La phrase peut n'avoir qu'un sens commencé ou suspendu, servant simplement à énoncer un des membres nécessaires à l'expression d'un sens entièrement formé »	- <i>qui a beaucoup d'ambition goute peu la vie tranquille</i> ; - <i>il ne faut pas trop se fier à qui a beaucoup d'ambition</i>
RELATIVE (p. 111-112)	« La phrase peut aussi avoir un sens formé mais lié à un autre par un rapport, ou de dépendance pour faire un composé, ou de pur assemblage pour former un total »	- <i>quoique la nature inspire à l'homme l'amour de la liberté, il ne travaille néanmoins qu'à se forger des chaînes</i> (rapport de dépendance) - <i>il faut que le Courtisan se prépare à tous les évènements, faveurs & disgraces : qu'il ne soit ni enorgueilli par les unes, ni abattu par les autres</i> (simple rapport de parties rassemblées)
DÉTACHÉE (p. 112)	« La phrase enfin peut sans le secours d'aucune compagne exprimer un sens parfait et fini »	- <i>nous cherchons en vain le bonheur hors des sentiments & des pratiques de la piété chrétienne</i>

e. *Les 3 sortes de phrases considérées par rapport au sens chez Girard*

Chez Girard, la phrase subordinative correspond donc à un membre de phrase constituant lui-même une phrase. Les deux exemples donnés par Girard pour illustrer cette sorte de phrase l'identifient à une relative sans antécédent³¹ : dans le premier exemple la relative occupe la fonction de subjectif (*qui a beaucoup d'ambition*) et dans le second la fonction de terminatif (*à qui a beaucoup d'ambition*). La phrase subordinative ne se présente donc pas comme une phrase subordonnée introduite par une conjonction, mais avant tout comme un membre de phrase entrant dans la constitution d'une phrase dite « compliquée », c'est-à-dire d'une phrase dont les membres sont composés de plusieurs mots (voir Girard, t. 1, p.114). Le fait que la subordinative présente « un sens suspendu » ne tient donc pas au rapport asymétrique de dépendance qu'elle entretiendrait avec une phrase autre, mais bien au fait qu'elle participe, en tant que membre de phrase, de la constitution d'un « sens entièrement formé ».

La phrase relative, en revanche, disposerait quant à elle d'un « sens formé » et s'inscrirait donc dans une période. Soit la période suivante : *quoique la nature inspire à l'homme l'amour de la liberté, il ne travaille néanmoins qu'à se forger des chaînes*. Les deux phrases présentent un sens formé mais lié à un

autre par un rapport de dépendance. Pour Girard, c'est bien le sens et non la phrase qui est ici lié. La hiérarchisation du rapport de dépendance sémantique entre les deux phrases n'est cependant pas établie, si bien que chacune des deux peut être dite relative. En outre, dans l'exemple proposé, la présence de l'adverbe *néanmoins* dans la deuxième phrase –que l'on identifierait aujourd'hui à la proposition principale et que Bodmer appelle la *phrase simple*– introduit une disjonction qui renforce le rapport de dépendance sémantique.

Outre ce rapport de dépendance, Girard envisage aussi un rapport d'assemblage qu'il exemplifie avec la phrase suivante : *il faut que le Courtisan se prépare à tous les événements, faveurs & disgrâces : qu'il ne soit ni enorgueilli par les unes, ni abattu par les autres*. La période ne fait l'objet d'aucune analyse, aussi est-il difficile de repérer à quel niveau Girard envisage un « simple rapport de parties rassemblées ». Si on considère la description des différentes conjonctions à laquelle Girard s'emploie dans son « Douzième Discours », l'intervention potentielle de la conjonction *que* dans l'assemblage des parties pourrait être éliminée. En effet, la liaison établie par *que* ne « [consisterait] pas dans une *pure jonction* ou dans une *simple rapport de dépendance*, mais dans une union qui fait continuité de sens » (Girard, 1747, t. 2, p. 291)³². Le simple assemblage des parties serait donc à rechercher ailleurs, comme dans l'introduction « d'éléments de rappel » : répétition de *que*, phénomènes d'anaphore (pronom *il* ; groupes nominaux *les unes* et *les autres*) ; ou encore dans la disjonction introduite par *ni-ni*. Le critère de définition de la phrase relative serait alors syntaxique (c.f. Auroux, 1988), mais Girard ne se livre pas à cette analyse et envisage avant tout l'assemblage des parties comme un assemblage de sens. Les deux périodes présentées pour exemplifier la phrase relative présentent donc de grandes différences formelles qui ne facilitent pas l'identification d'une sorte de phrase dite relative. Le primat accordé au critère sémantique dans la détermination des différentes sortes de phrase semble montrer ici ses limites.

Or, si Bodmer accorde une place d'importance à la signification de la relation que deux phrases peuvent entretenir, il n'en a pas moins recours à l'ordre des mots dans la phrase, et en particulier à la place du verbe conjugué, pour distinguer les conjonctions introductives des conjonctions subordonnées. Cette attention portée au changement de place que peuvent subir des constituants à l'intérieur de la phrase³³ n'est guère perceptible chez Girard avant la formulation des dix règles concluant son Discours sur la syntaxe. Néanmoins, la dichotomie problématique entre deux types de phrases relatives : les unes exprimant un simple assemblage et les autres un rapport de dépendance n'ouvre-t-elle pas la voie à une distinction entre coordination et de subordination ?

Dès lors que la préoccupation de l'ordre des mots se trouve associée de manière plus étroite au critère sémantique pour décrire la liaison entre les phrases, on peut en effet envisager que la distinction systématique effectuée par Girard trouve une application heureuse dans une langue, dans laquelle la place du verbe change aussi systématiquement en fonction du type de propositions³⁴. La spécificité de la langue décrite semble donc jouer à nouveau un rôle dans la modification du cadre descriptif « original ». Cependant, la particularité de la langue allemande, propre à justifier d'une adaptation de l'ordre des parties du discours, intervient-elle de la même façon sur la distinction coordination/subordination ? Peut-on seulement y voir encore une adaptation, alors que Bodmer introduit une innovation théorique applicable aussi bien à la langue allemande qu'à la langue française ?

La distinction effectuée par Bodmer entre *phrase subordonnée* (*untergeordneter Redesatz* ou *Untersatz*), *phrase introductive* (*einführender Redesatz*), et *phrase relative* (*beziehender Redesatz*) ne semble pas pouvoir être identifiée à celle effectuée par Girard entre la phrase « subordonnée » et les deux sortes de phrases « relatives ». On a constaté plus haut que le première sorte de relative décrite par Girard établissait un rapport de dépendance réciproque entre deux phrases et non une relation asymétrique de dépendance permettant d'identifier d'une part la phrase simple (*einfacher Redesatz*), d'autre part la phrase subordonnée (*untergeordneter Redesatz*), comme c'est le cas chez Bodmer. La deuxième sorte de relatives de Girard ne semble pas davantage pouvoir être rapprochée de la phrase introductive de Bodmer qui n'est pas définie comme établissant un rapport d'association. En somme, le type de la phrase relative de Girard –subsumant des phrases entretenant un rapport de dépendance et des phrases présentant un simple assemblage– peut difficilement être envisagé comme donnant lieu chez Bodmer à une spécification entre phrase subordonnée et phrase introductive. Quant à la phrase relative de Bodmer

(*beziehender Redesatz*), elle ne semble pas non plus pouvoir être rapprochée de la subordinative de Girard, qui constitue moins une phrase subordonnée qu'un membre de phrase. En effet, la fonction de subordonnant de pronom relatif n'est pas soulevée par la structure de la phrase subordonnée. Or, chez Bodmer, si le pronom relatif n'est pas compté parmi les conjonctions subordonnées, il n'en « sert » pas moins avant tout à « relier les phrases » (voir note 27) et « renvoie le verbe et son auxiliaire à la fin ».

La définition des sortes de phrases effectuées par Bodmer se révèle beaucoup plus proche de celle effectuée par la grammaire scolaire française actuelle que ne l'est celle de Girard. Ainsi, la distinction coordination/subordination effectuée par Bodmer semble moins consister en une adaptation à la spécificité de la syntaxe allemande qu'en une manifestation des limites du cadre descriptif de Girard. La position du verbe et de son auxiliaire en fin de subordonnée révèle un rapport de dépendance de la subordonnée, bien davantage qu'il ne sollicite ; et c'est bien dans l'articulation entre le changement de l'ordre des mots et la signification de la relation existant entre deux phrases que Bodmer propose une distinction systématique entre deux sortes de conjonctions et entre deux sortes de phrases. En somme, la langue allemande ne requiert pas une adaptation de la définition des sortes de phrases effectuée par Girard, mais elle permet, à travers sa structure syntaxique particulière, de mettre en évidence une distinction fondamentale entre deux types de rapports syntaxiques.

En comparant d'un peu plus près les *Vrais Principes* de Girard et les *Grundsätze* de Bodmer, on constate donc qu'il aurait été dommageable de se réduire au constat de leurs nombreuses similitudes. En effet, si, dans sa préface, Bodmer entend appliquer « les méthodes et les principes de l'Abbé Girard » à la langue allemande, il en éprouve par là même la pertinence. Les *Grundsätze* ne consistent donc pas uniquement en une application d'un modèle théorique préexistant à la description d'une langue particulière, mais ils participent aussi de l'élaboration d'un cadre descriptif qui s'inscrit dans la lignée de la grammaire générale. La mise en relation de la structure logique et de la structure syntaxique de la phrase, la simplification de la théorie girardienne du régime et la distinction novatrice effectuée entre coordination et subordination constituent autant de développements conceptuels qui méritent d'être considérés.

Références bibliographiques

- Littérature primaire:

Basedow, J. B. (1759). *Neue Lehrart und Uebung in der Regelmäßigkeit der teutschen Sprache*. Kopenhagen: Johann Benjamin Ackermann.

Bodmer, J. J. (1768). *Grundsätze der deutschen Sprache oder Von der Bestandtheile derselben oder von dem Redesatz*. Zurich.

Girard, G. (1747). *Les vrais Principes de la langue française ou La parole réduite en méthode conformément aux lois de l'usage*, 2 t.. Paris : Le Breton.

- Littérature secondaire :

Auroux, S. (1988). Les critères de définitions des parties du discours. *Langages*, n°92, pp. 109-112.

Brasseur, U. (1984), Zur Geschichte der Satzgliedlehre. Die Grammatiktheorie des Abbe Girard. *Histoire Epistémologie Langage*, vol. 6, n°2, pp. 69-81.

Chevalier, J-C (1968). *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*. Paris : Droz.

Jellinek, M. H. (1914). *Geschichte der neuhochdeutschen Grammatik von den Anfängen bis auf Adelung*, t.2. Heidelberg : Carl Winters Universitätsbuchhandlung.

- Kaltz, B. (1980). Les vrais Principes de la langue française de l'Abbé Girard devant la critique du XVIII^e siècle à nos jours, in Koerner, Konrad (éd), *Progress in Linguistic Historiography*, vol 20. Amsterdam : John Benjamins B.V, pp. 175-185.
- Kaltz, B. (2000). Notice 3514 : Bodmer, Johann Jacob. *Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques*. HEL Hors-Série, n°3, t. II, dir. Colombat Bernard. SHESL, pp. 39-41.
- Schottel, J. (1641). *Teutsche Sprachkunst*, Braunschweig, B. Grubern, 655 p.
- Swiggers, P. (1982). Introduction. In Girard, Gabriel, *Les vrais Principes de la langue française*. Genève/Paris : Droz, pp. 11-73.
- Swiggers, P. (2006). A propos de la place de la syntaxe dans la grammaire de Buffier à Girard. *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 84, fasc. 3, pp. 867-883.

¹ Kaltz (1980) nuance néanmoins le mauvais accueil qui aurait été fait à la grammaire de Girard en citant un grand nombre d'auteurs qui en saluent le mérite dans leurs œuvres. On notera cependant qu'à l'exception du compte-rendu publié par le *Journal des Sçavans* en 1747, les œuvres citées sont toutes d'au moins 20 ans postérieures à la publication des *Vrais Principes* (Beauzée, 1767 ; Fromant, 1769 ; Thiébauld, 1802, etc.).

² La première distinction de cet ordre est effectuée par Johann Bernhard Basedow en 1759 dans sa *Neue Lehrart und Uebung in der Regelmäßigkeit der teutschen Sprache* (Jellinek, 1914, p. 475). La réception de Basedow par Bodmer mérite certes d'être considérée, mais on verra cependant que la distinction entre les notions de coordination et « subordination » fait l'objet d'un traitement bien différent chez chacun des deux grammairiens.

³ Dans son chapitre consacré à la syntaxe, Bodmer dénombre en effet 9 parties du discours (nom, pronom, adjectif, verbe, adverbe, nombre, préposition, conjonction, interjection) au lieu de 10 chez Girard.

⁴ « Die deutschen Hauptwörter haben ihren Vortreter, den Herold, der sie absonderlich ankündigt. » (Bodmer, 1768, p. 1)

⁵ On retrouve la même idée chez Bodmer dans le chapitre consacré à la syntaxe : « Da der Artikel und das Hauptwort sich so nötig sind, daß sie in ein Wort zusammenfließen, so werden sie in zweien Versen nicht mit weniger Härte getrennt, als wenn der Vördertheil eines Hauptworts am Schlusse der Zeile, der hintere zu Anfang der folgenden gestellt würde » (Bodmer, 1768, p. 94) [« Comme l'article et le nom sont à ce point nécessaires l'un à l'autre qu'ils confluent en un seul mot, c'est non sans peine qu'ils se trouvent séparés dans deux vers ; comme si la première partie d'un nom était placée en fin de ligne et la dernière au début de la ligne suivante. »] Sauf indication contraire, je traduis.

⁶ Rappelons ici que le classement des langues effectué par Girard ne se retrouve pas dans les *Grundsätze* et que nous ne faisons qu'observer si cette partition en classe peut néanmoins se révéler constitutive du discours grammatical de Bodmer.

⁷ Forme du subjonctif présent chez Bodmer : ich sey/habe/werde, du seyst/habest/werdest, er sey/habe/werde, wir seyn/haben/werden, ihr seyd/habt/werdet, sie seyn/haben/werden. Forme de l'impératif chez Bodmer : sey/habe/werde du & er ; seyd/habet/werdet ; seyn/haben/werden sie. (Bodmer, 1768, p. 41 & p. 43)

⁸ Le problème réside dans le fait que la distribution fonctionnelle des deux structures énonciatives n'est pas exclusive : les syntagmes nominaux structurés en [ARTICLE + SUBSTANTIF] ou [SUBSTANTIF] peuvent se trouver tous deux au nominatif (*Nennfall*), tandis que seul le syntagme nominal [SUBSTANTIF] peut se trouver au vocatif (*Ruffall*). Le cas vocatif de Bodmer ne correspond donc pas à une « marque » (ici la structure énonciative du membre de phrase) qui serait exclusivement celle du vocatif : elle ne l'est que préférentiellement.

⁹ Girard ne fait pas de différence entre *construction* et *syntaxe* : « Cet arrangement de mots est ce qu'on nomme, en stile de Grammaire, SYNTAXE ; terme qui paroitra peutêtre barbare, quoiqu'il soit pris de la Langue la plus polie de l'Antiquité [...] mais il signifie en bon François CONSTRUCTION. » (Girard, 1747, t. 1, p. 27).

¹⁰ Pour des précisions relatives à la définition de chacun de ces termes chez Girard, je renvoie notamment à Swiggers (1982) et à Brausse (1984).

¹¹ Je reprends la traduction des termes proposée par Kaltz (2000).

¹² « Den Redesatz mittelst der sieben Glieder desselben zu formieren, kömmt der Wortregierung zu. So nennen die Sprachlehrer die *Anordnung und Uebereinstimmung der Wörter*, die einen Sinn geben, indem sie unter einander in gegenseitigen Verhältnissen stehen, nach der besondern Manier, nach welcher jedes die ihm zugeeignete Idee vorstellt. Die Lateiner nennen die Wortregierung, *Regimen*, das nichts anders ist. » (Bodmer, 1768, p. 86). Je souligne.

¹³ « Es sind Worte, welche die oberste Stelle einnehmen, die andere unter sich haben, und sie gewissen Gesetzen unterwerfen. Es sind andere, die sich willig unterwerfen; sie regieren nicht, sondern werden regiert, und bequemen sich nach dem Stand, dem Platz und dem Willen anderer. Es gibt auch solche, die keine unter sich haben, und selbst keinen unterworfen sind, welchen nichts weiter obliegt, als daß sie an ihrem eigenen Platz stehen. »

¹⁴ « Wir können zwei Arten der Wortregierung bemerken; die eine sagt, in welcher Gestalt, Form, Ausbildung und kleinen Verwandlungen die Wörter erscheinen müssen; die andere weist ihnen ihren Platz an. » (Bodmer, 1768, p. 87)

¹⁵ Voir notamment, dans le chapitre consacré à la syntaxe, la simple énumération des différentes sortes de phrases (Bodmer, p. 82), au lieu de leur classement selon quatre critères effectué par Girard (*spq* p. 109).

¹⁶ Pour ce qui est de savoir, si le régime de concordance peut être mis en rapport avec le régime énonciatif, je renvoie à Swiggers (1982) et à Brause (1984) qui soutiennent deux positions différentes sur ce point.

¹⁷ « Die Hauptsache auszusprechen ist der Nennfall des Hauptwortes gewiedmet [...] » (Bodmer, 1768, p. 89)

¹⁸ « Nun will das Gesetz der Anordnung und Uebereinstimmung, daß man das Beywort nach dem Hauptwort zurichte. » (*Idem*, p. 87)

¹⁹ « [...] er hat daher eine starke Ansprache auf die erste Stelle des Satzes als das erste Glied » (Bodmer, 1768, p. 89)

²⁰ « Sein Platz [des Beywortes] ist vor dem Hauptwort, wenn es mit ihm verbunden wird » (*Idem*, p. 87).

²¹ Distinction qui n'est certes pas formulée en ces termes : nous les envisageons ici comme des notions.

²² « *Als, Da, Wenn, Weil, Obgleich, Sintemal, Je, Wie, Gleichwie, Nachdem, Eher als, Daß, Damit* und *Ob*, das Pronomen *Wer* und *Welcher*, und alle Wörter, die ihnen gleich gelten, verursachen, daß das Verbum, welches ordentlicher Weise gleich nach dem Nominativo folgt, im Satze zu allerletzt stehen muß. Ich will sie deßwegen *herrschende Partikeln* nennen. » (Basedow, 1759, p. 84)

²³ « Die Bindewörter haben keine Macht auf die Zeitwörter, sie vorne oder hinten im Redesatz zu stellen. Aber da einige derselben den Satz einführen; andere ihn unterordnen und verbinden, so folget natürlich, daß mit der ersteren Art das Zeitwort vorne, mit der andern es am Ende gestellt werde. » (Bodmer, 1768, p. 100)

²⁴ « *Immittelst, indem, indessen, inzwischen, während*, sind einführende Bindewörter; sie werden aber untergeordnete, wenn *da* oder *daß* zu ihnen gesetzt, oder durch eine Abkürzung mit verstanden wird. Nach dieser verschiedenen Bedeutung stellen sie das Zeitwort von Anfang oder am Schlusse. » (*Ibidem*)

²⁵ « *Die Menschen lebeten in Ruhe, da noch keine Säge war. Man lebete* ist der einfache Satz; *da keine Säge war*, der verbundene. Machet dieses einfach und jenes verbunden, so wird ein ganz veränderter Sinn herauskommen: *Keine Säge war, da die Menschen in Ruhe lebeten*. Und dieser verschiedene Sinn fordert, daß das Zeitwort verschiedlich, vorne oder am Ende gestellt werde. » (Bodmer, 1768, p. 98)

²⁶ « Die beziehenden Fürwörter haben die Macht auf die Zeitwörter, daß sie dieselben an das Ende des Redesatz verweisen » (Bodmer, 1768, p.95)

²⁷ « Soll ich auch noch anmerken, daß die beziehenden Fürwörter auch zur Verbindung der Redesätze ihre Dienste thun? » (*Ibidem*)

²⁸ On se contentera d'une des divergences, pour l'illustration du propos, à savoir le refus par Basedow d'un traitement du participe dans la catégorie du verbe : « Viele rechnen auch die Participia zu den Zeitwörtern, aber mit Unrecht, sie sind Adjectiva. » (Basedow, 1759, §97, p. 47).

²⁹ « Der verbundene, untergeordnete Redesatz verweist das Zeitwort und sein Hülfswort völlig an das Ende » (Bodmer, 1768, p. 98).

³⁰ Pour un développement du classement des phrases chez Girard, voir Swiggers (1982, pp. 57-58).

³¹ J'use ici de la terminologie grammaticale actuelle.

³² Je souligne.

³³ Il s'agit bien de la disposition des mots à l'intérieur de la phrase et non à l'intérieur des membres de phrases.

³⁴ J'emploie « proposition » dans le sens que lui donne la grammaire scolaire actuelle.